



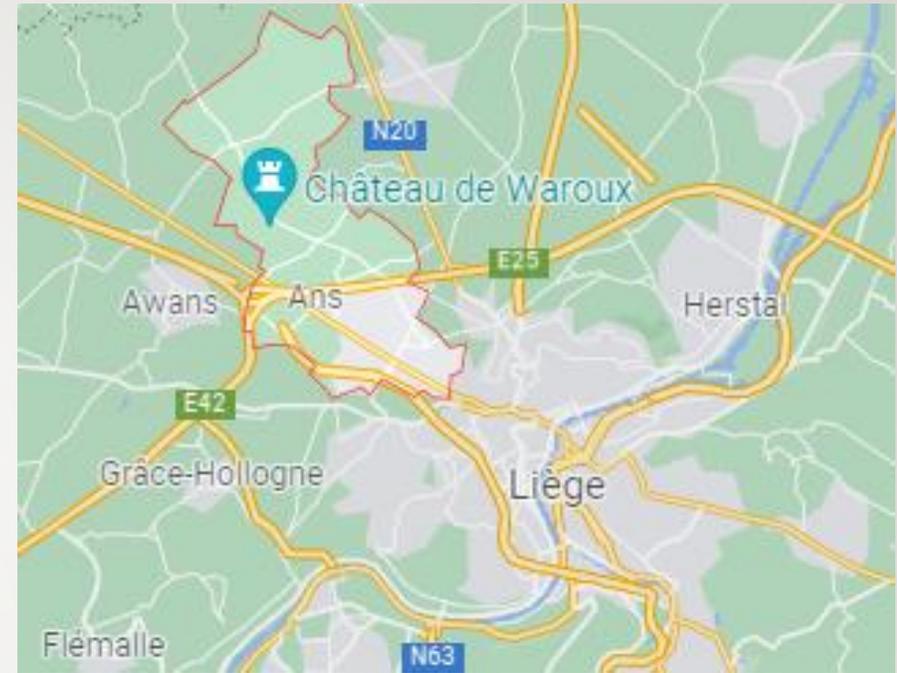
# Témoignage de terrain: CPAS d'Ans

Charlier Isabelle – DG

Pelet Céline – DPD

# Le CPAS d'Ans en quelques mots

- Commune de 28.000 habitants
- Services du CPAS:
  - Aide sociale générale (600 RIS)
  - Service de Réinsertion Socioprofessionnelle
  - Service Energie
  - Service de Médiation de Dettes
  - Service AMO
  - Service de Taxi Social



## Contexte de la désignation du DPD



- 5.2018: entrée en vigueur du RGPD - Une obligation, mais des implications pas encore très claires
- 10.2019: une opportunité de formation en la matière
- 5.2020: désignation du DPD et début de la mise en conformité

# Le RGPD : du secret professionnel... mais pas que !

- **Visualisation de tous les flux de données** (papier et numérique), ce qui permet de vérifier nos pratiques, nos méthodes et processus, et de les améliorer au besoin, ainsi que de répondre à une éventuelle demande d'accès.
- **Une attention portée sur les choses de manière globale** (sécurité des bâtiments, localisation des serveurs, emplacement des dossiers et archives physiques et numériques...)
- **S'étend à toutes les données à caractère personnel** (y compris du personnel, des postulants,...)

## Un outil de dialogue et de prise de décision



- Une **base légale** qui définit clairement le cadre de l'utilisation de données...
- Une composante des décisions relatives à l'organisation et la gestion de l'institution, de manière à **garantir de « bonnes pratiques »**.
- Un **justificatif solide** dans l'argumentation (règlement européen)

# Quelques exemples pratiques:

## 1 - La gestion du personnel

- Optimiser la protection des données du personnel
- Revoir et adapter les règlements du personnel, les statuts, la charte informatique....

Exemple: télétravail mis en place au CPAS depuis début 2019 et encadré par un avenant au contrat de travail que nous avons remanié en 2020 pour préciser les notions relatives à la sécurité des données.



## 2 – La gestion des accès informatiques

- Pratiques d'accès individualisés en place, mais :
  - des documents traînent sur les espaces communs du serveur,
  - des mots de passe sont échangés entre collègues,...

=> Sans pour autant rendre la vie plus compliquée aux travailleurs, nécessité de sensibiliser sur ces questions, via notamment la mise en place d'une véritable politique de gestion des accès, de désigner des gestionnaires, de mettre à disposition des solutions alternatives...



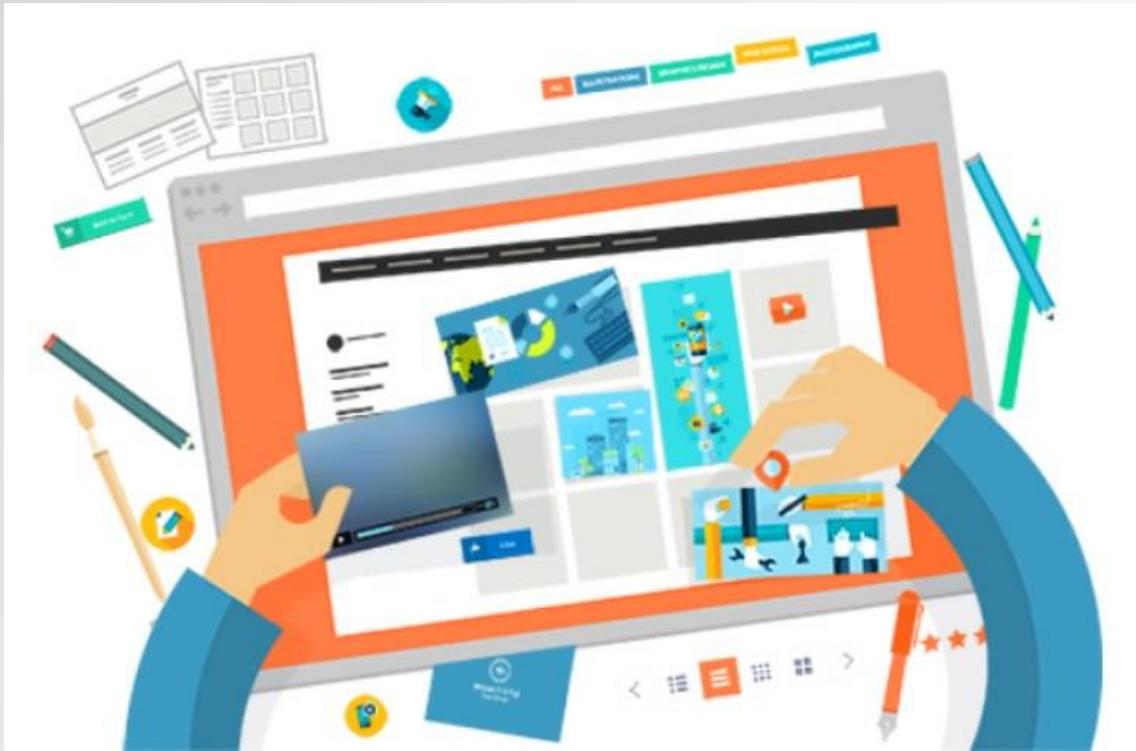
## 3 – La gestion des archives

- Réorganisation des archives déjà initiée en 2015
- **Autre regard** grâce au RGPD : sécurisation physique contre les intrusions, mise en place d'une politique de gestion des accès, délais de conservation des archives et procédure de destruction...

=> Ces aspects viennent compléter notre approche du sujet et permettent de mettre en place des adaptations à la réorganisation en cours.



## 4 – Nos sites internet



- Mise sur pied d'un projet de refonte et de **mise en conformité** de nos sites existants.
- En 2021, passation d'un marché public pour le nouveau site de notre service AMO avec intégration directe des exigences du RGPD à notre demande d'offre de manière à **nous assurer dès le départ** de sa conformité.

## 5 – La relation avec les mandataires et avec la commune



- **Argument** à présenter aux représentants politiques, pas toujours sensibilisé à la question de la confidentialité. Exemple: nécessité d’anonymiser les ordres du jour transmis dans le cadre des instances en visioconférence pendant la période Covid.
- Dans le cadre des interactions avec la commune, permet de canaliser les demandes de communication d’informations au regard du cadre imposé par le RGPD (Base légale applicable ? Un consentement est-il nécessaire? Données conservées pendant combien de temps ?).





Merci de votre  
attention!